

DV.

CONSEIL D'ETAT - RAAD VAN STATE LEGISLATION - WETGEVING
13 -07- 1995
Transmis à M. Overgemaakt aan de H. <i>coördinateur</i>

L. 23.790/2.

Deuxième chambre.

La demande d'avis introduite par le Ministre des Affaires intérieures, de la Fonction publique et du Budget de la Région wallonne, le 14 octobre 1994, concernant un projet d'arrêté du Gouvernement wallon "organisant la mobilité du personnel de la Région et de certaines personnes morales de droit public qui en dépendent" a été, à la demande du Ministre, rayée du rôle le 13 juillet 1995.
